



**INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE**

Brussels, July 1981

COMMISSION FOREWORD TO THE DRAFT FIFTH MEDIUM-TERM ECONOMIC POLICY
PROGRAMME (1981-85) (1)

PRESENTATION BY MR F.-X. ORTOLI, COMMISSION VICE-PRESIDENT
Press conference on 22 July 1981

The Commission has adopted the draft fifth medium-term economic policy programme (1981-85). (See annex).

Under the Council Decision of 18 February 1974 on the attainment of a high degree of convergence of the economic policies of the Member States, the Commission is required to draw up an economic policy programme every five years. When Parliament and the Economic and Social Committee have been consulted, the draft programme will be sent to the Council, which is expected to take its decision by the end of 1981.

The Commission has set out its own views on the draft programme in a foreword addressed to the Council.

The purpose of this foreword is two-fold :

- (a) It calls on the Member States to take the action that is necessary in an economic situation whose dangers must not be underestimated: the projections indicate an outlook for employment that is so disturbing as to justify a major effort to reverse the trend. The Commission thinks it will be possible to do so : what is needed is an active consensus, and this will be obtained only if the aim is spelt out with clarity and the chances of success understood. The aim is not to shape destiny : it is to bring about a lasting return to a satisfactory level of employment.

To achieve this objective we must become less dependent on imported energy and we must be highly competitive, for inadequate competitiveness reduces the Community's market shares, impairs growth and adversely affects employment, while excessive dependence on imported energy accentuates the deflationary bias built into any major net transfer abroad.

(1) COM (81) 344

./..

- (b) It explains how the Community could play a role in the strategy needed, elaborating on the ideas set out in the Commission's report under the Mandate of 30 May 1980. The Community should be involved at two levels:
- formulation of a general economic policy framework;
 - implementation of a number of priority measures.

Community framework for policies aimed both at tackling inflation and promoting growth

The respective roles of supply-side policy and demand-side policy are not covered by the fifth programme. The Commission does not want to see this problem blown up into a conflict of economic doctrines; for the present, certain aspects may be regarded as common ground :

- (i) in a number of Member States, the budgetary situation is such that there is no longer any room for manoeuvre. This must be restored by putting into effect stringent proposals for reducing deficits. At the same time, a larger share of public budgetary expenditure should be allocated to the promotion of investment, training and the cutting of production costs - in other words, to a lasting expansion in employment. The opportunities for a selective revival of demand will thus be very different, depending not only on changing economic conditions but also on how successfully the budget and the key economic aggregates are brought under control in each country;
- (ii) any means that our economies do offer for stimulating demand - and they are bound to be limited - must be deployed in areas where their effect on the balance of payments is negligible and in such a way that they do not have any generalized follow-through effects (indexation of incomes);
- (iii) introduction of concerted action on a permanent basis should help demand as high as possible. More active coordination of national economic policies, the promotion of investment and practical measures of financial solidarity to resolve balance of payments difficulties - all these would provide a real stimulus to growth;
- (iv) another component of demand which calls for initiatives at Community level is world demand, which grew by only 1.5% in 1981 as against an annual rate of 8% during the 1960s and 6% during the 1970s. More resolute action is therefore needed, notably in the area of recycling. The Council must attach special importance to the contribution the Community can make in this respect, especially in its relations with the developing countries.

Community's role in implementing specific policies : Action in the monetary field

- (a) The Commission urges the need to consolidate and develop joint action in monetary affairs (EMS), as an essential factor for the success of economic policies. Decisions should be taken before the end of the year :
- to institute more effective coordination of national monetary policies (setting of intermediate objectives, interest rate policy, policy on external indebtedness, use and structure of monetary policy instruments, introduction of important measures);

- to encourage use of the ECU for Community borrowings, but also on financial markets generally;
- to step up cooperation with non-Community currencies, as regards both interest rates and exchange rates; the Commission proposes concerted action with our major partners with a view to containing fluctuations on the foreign exchange markets within plausible bands, i.e. within limits flexible enough to take due account of trade, economic and monetary factors assessed jointly;
- to resume talks with the United Kingdom and Greece on the question of their full participation in the EMS.

(b) The Commission proposes that steps be taken to enable the Council to reach a decision in 1982 on the second phase of the EMS.

Apart from the practical advantages of moving to the second stage, the Commission believes that Europe's concern for a less unstable organization of international monetary affairs must be attested by the example it sets.

This means that the conclusions must be drawn during the months ahead from the technical work carried out on the following four questions :

- how to organize a European monetary fund consolidating the various Community lending systems;
- how to develop the use of the ECU in relations with other central banks;
- whether and under what conditions ECUs should be created in the absence of corresponding gold and foreign currency deposits;
- the nature, structure and powers of the institutions responsible for managing the European monetary fund.

The Community's role in implementing specific policies : increased investment

The need for increased investment can be seen from the figures. Since 1973, aggregate investment has declined slightly : GFCF* represented 21.05% of Community GDP on average from 1974 to 1980 compared with 22.4% between 1967 and 1973. Europe's contribution should stem not only from participation in a series of general measures to promote stability and growth, but also from the following :

- (i) expansion of the Community's financial instruments (EIB, ECSC, Euratom, NCI). As regards the NCI, the fifth medium-term programme must be characterized from the outset by the determined pursuit of one of the few initiatives that the Community can boast in recent years;
- (ii) scrutiny of the financial or tax measures in favour of investment and of the savings required to finance it, in order to assess the effectiveness of the means used, identify the most efficient techniques and set in train a dynamic process of harmonization in this sector;
- (iii) energy investments continue to be studied as part of the process

* Gross fixed capital formation

of working out an energy strategy that combines mutually consistent national policies with the mobilization of the Community's financial resources and legislative powers. It is extremely important to draw up genuine programmes based on a realistic assessment of administrative and financial possibilities; the definition of a clear policy stance on the contribution of nuclear energy comes under this heading.

The Community's role in implementing specific policies : completing the market

The Community does not make sufficient use of the economies of scale and the competitive stimulus offered by a large internal market - the backbone of our aspirations as a continent.

The Commission advocates :

- (i) the removal of technical barriers and harmonisation of legislation which influences production;
- (ii) a Community policy on technology and innovation, since without it the Community may well one day find itself managing a declining economy;
- (iii) the establishment of a European tax model which would include :
 - (a) a common approach, which would be both gradual and flexible, to the balance between direct and indirect taxation and parafiscal charges,
 - (b) a common value added tax framework comprising several ranges of rates within which all products subject to VAT would gradually be grouped according to the same system.

The Community would thus be giving proof of its vitality, and the step would be less revolutionary than was the establishment of a single market in 1958, at a time of high customs duties and, in some Member States, generalized quotas.

The Community's role in implementing specific policies : an active employment policy

The final elements must now be added to the overall strategy outlined here, which, if unemployment is to be reduced, will require both great effort on the investment front and an assault on production costs, and thus moderation in wage trends.

The Commission has many times referred to the need for a harmonized approach to social protection and the establishment of common features in the field of workers' rights, occupational health and safety and the improvement of working conditions, which could be written into collective agreements.

Priority areas include :

- (i) more consultation between the Community institutions and both sides of industry;
- (ii) fuller, more concentrated and more flexible use of the Community's means of action, notably the Social Fund, as proposed in the Commission report prepared under the mandate of 30 May 1980;

(iii) jobs for young people: in view of this priority, the Commission proposes a common objective - setting up, during the period of the fifth programme, the machinery and arrangements to ensure that, on leaving school, all young people obtain either a paid job or access to a vocational training course that improves their chances of employment.

The Council should explicitly adopt this objective and take the appropriate measures;

(iv) drawing practical conclusions from current discussions on certain aspects of the adaptation of working time.

Where the reduction of working time is concerned, the situations and views differ between the Member States.

It is, however, necessary to continue at Community level the studies on the effectiveness of this measure and on the conditions (in particular the need to improve production costs) which must be fulfilled where this measure is taken. Similarly, the work on certain methods of adaptation (part-time work, overtime, flexible working hours, early retirement and so on) must be completed without delay, and should, where necessary, lead to the establishment of general Community rules.

Main lines of the draft 5th medium term economic policy programme

1. Background

This is the latest in a series of medium term programmes which started in 1966, which have to be drawn up at least every five years (Council Decision 1974).

The procedure for drawing up the programmes is complex, the preliminary draft of the Economic Policy Committee (with the Commission as member and secretariat) is passed to the Commission. The latter, in transforming it into the draft, can introduce duly explained changes and can add a political commentary of a general nature. The Parliament and the Economic and Social Committee give their opinions. Finally the Council decides the definitive text.

In the present case the Commission has adopted as the draft programme, without change, a preliminary draft drawn up by the Economic Policy Committee.

2. Main lines of the strategy of the 5th Programme

The Programme is built around two main objectives, the control of inflation and structural change. Both are prerequisites for the creation of new stable employment which must be a priority objective given the background of high and rising unemployment (2% in 1970, 7.5% in 1981).

Apart from unemployment, the analysis made of present problems underlines slow growth (2.5% since 1973 compared to 5% before), and high inflation (6% in the 1960s, 10% since 1973). It also stress the falling off in investment and the decline in the external competitiveness of the Community.

These problems are seen as an interrelated whole. In order to relaunch investment and growth, inflation and the uncertainties it causes must be curbed. This means tight monetary policies; but - as experience has shown - if these

are not accompanied by wage moderation (in sheltered as well as competitive sectors) and control over public sector deficits (notably through restraining social security budgets which have been an important source of increase) they will be ineffective. If they are so accompanied there will not only be less inflation but also room for real growth. In addition, there must be conscious efforts to improve the capacity of our economies for structural change; labour market measures (especially professional training in new skills), freedom for relative price movements, the phasing out of public interventions which hold back adjustment, greater priority within public spending - capital or current - for actions which help adjustment.

An important place must be given to energy investment, which contributes to reducing the energy constraint while also having a major impact on overall economic activity.

The implementation of these two lines of policy is for the strategy the way in which a lasting solution can be found to the critical problem of rising unemployment made worse by demographic trends. However, the programme stresses the need for specific labour market measures, and the need for openness to take into account temporary measures to alleviate unemployment over the initial years. Measures of work sharing should not be such as to worsen competitiveness, and should be negotiated at a decentralised level.

Community policies must also support this strategy. A strengthening of the internal market should be followed systematically; economic policies should be coordinated more efficiently at Community level; Community policies should reduce divergence and reinforce Community cohesion.

There must be flexibility in applying the strategy to the different circumstances of each Member State, and over time; to this end progress in implementing the strategy should be reviewed regularly. For it to be successful, the strategy must be based on widespread understanding, in which the social partners have a key role to play.

Quantified element

The programme does not contain quantified macro-economic objectives. However it does contain illustrative quantitative material. This is based on a Community econometric model which is necessarily rather simplified, and in particular has no monetary or sectoral dimension. For these reasons, some delegations have expressed reserves about the usefulness of the model

results, although the base projection has in general not been contested.

Main results of the "base" projection for the Community as a whole
(average annual growth rates in % except where otherwise indicated)

	1973/60	1980/73	1985/80	1985/81
GDP	4.6	2.2	1.9	2.5
GDP price	4.9	10.4	8.1	7.7
Investment	5.4	0.7	1.1	2.1
Employment	0.2	0.0	- 0.2	0.0
Purchasing power of per capita wage	5.0	2.0	0.8	1.0
(Corrected) wage share in GDP	0.2	0.0	- 1.1	- 1.4
End of period balance of goods and services (GDP percentage points)	0.4	- 1.4		- 0.2

The results of this projection underline the scale of the challenge posed to economic policy in the medium term by the severe problems of adjustment, given the objective of restoring a satisfactory level of growth and employment



**INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΑΡΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE**

Bruxelles, juillet 1981

AVANT-PROPOS DE LA COMMISSION AU PROJET DE
Ve PROGRAMME DE POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME 1981-1985 (1)

PRESENTATION PAR LE VICE-PRESIDENT F.X. ORTOLI

Conférence de presse du 22.7.81

La Commission vient d'adopter le projet de 5e Programme de politique économique à moyen terme 1981 - 1985. (voir annexe)

En vertu de la décision du Conseil du 18.02.1974 relative à la réalisation d'un degré élevé de convergence des politiques économiques des Etats membres, la Communauté doit établir tous les 5 ans un tel programme. Le projet de programme, après avis du Parlement et du CES doit faire l'objet d'une décision du Conseil. Celle-ci est prévue pour la fin de 1981.

La Commission a tenu à faire part de ses réflexions à propos de ce projet, dans un "avant-propos" qu'elle soumet au Conseil.

Le but de cet avant-propos est double :

- a) Il constitue tout d'abord un appel aux Etats membres pour prendre les dispositions qui s'imposent face à une situation économique dont les dangers ne peuvent être sous-estimés; les projections établies mettent en lumière des perspectives en matière d'emploi assez inquiétantes pour justifier un puissant effort d'inversion de la tendance. La Commission estime qu'une telle inversion est possible : elle requiert un consensus actif, qui ne pourra être réalisé que si l'objectif poursuivi est clairement exprimé et ses chances de succès comprises. Cet objectif n'est pas de gérer la fatalité. Il est d'assurer le retour durable à un niveau d'emploi satisfaisant.

Pour atteindre cet objectif, une moindre dépendance énergétique et une excellente compétitivité sont des conditions absolues. Une compétitivité insuffisante réduit en effet les parts du marché de la Communauté, pèse sur la croissance et affecte l'emploi;

(1) COM (81) 344

./.

une dépendance énergétique excessive accentue le "biais déflationniste" lié à tout transfert net important vers l'extérieur.

- b) il définit en second lieu la participation de la Communauté à la stratégie qui doit être mise en oeuvre, explicitant ainsi les idées exprimées dans le rapport présenté par la Commission en exécution du mandat du 30 mai 1980. La participation de la Communauté doit s'exercer de deux manières :
- dans l'élaboration du cadre général des politiques économiques ;
 - dans la mise en oeuvre de certaines actions prioritaires.

Un cadre communautaire pour des politiques qui associent lutte contre l'inflation et meilleure croissance.

Le rôle respectif des politiques de l'offre et de la demande n'est pas réglé par le projet de Ve programme. La Commission ne pense pas que ce problème doive être érigé en conflit de doctrine ; dès maintenant et sans polémique, un certain nombre d'éléments pourraient pouvoir faire l'accord :

- dans certains Etats, la situation budgétaire est telle que toute marge de manoeuvre a disparu. Il convient de les recréer en mettant en oeuvre des propositions rigoureuses de réduction des déficits. Il convient, dans le même temps, de faire une place plus grande, à l'intérieur des budgets publics, aux dépenses encourageant l'investissement, la formation, la modération des coûts de production, c'est-à-dire le développement durable de l'emploi. Les possibilités de relance sélective de la demande varieront donc fortement non seulement avec la conjoncture, mais aussi, de pays à pays, en fonction du degré de maîtrise des budgets et de contrôle de grands équilibres.
- Dans la mesure où des moyens de relance de la demande existent, ils sont limités, et devront être utilisés dans les domaines où l'effet sur la balance des paiements est faible et de telle manière qu'ils n'aient pas d'effet d'entraînement généralisé (indexation des revenus).
- La pérennisation de l'action concertée doit contribuer au maintien de la demande au meilleur niveau possible. Une coordination plus active des politiques économiques nationales, la promotion de

l'investissement, la mise en oeuvre de la solidarité financière en matière de balance des paiements, constituent des appoints réels à la croissance.

- Le développement d'un autre élément de la croissance exige des initiatives au niveau européen ; il s'agit de la demande internationale, dont l'expansion (8 % par an pendant les années 60, 6 % par an pendant les années 70) n'a été que de 1,5 % en 1981. Une action plus convaincue est donc nécessaire, notamment en matière de recyclage. Le Conseil doit faire de la contribution qui peut être celle de la Communauté sur ce point, notamment vis-à-vis des P.V.D., un de des thèmes privilégiés.

Rôle de la Communauté dans la mise en oeuvre de politiques spécifiques :
l'action monétaire.

a) La Commission insiste sur la nécessité de consolider et de développer l'action monétaire commune (S. M. E.), convaincue que ce renforcement est une des conditions de réussite des politiques économiques. Des décisions devraient être prises avant la fin de l'année pour :

- mieux concerter les politiques monétaires nationales (fixation des objectifs intermédiaires, politique des taux d'intérêt, politique d'endettement extérieur, utilisation et structure des instruments de la politique monétaire, prise de mesures significatives) ;
- encourager l'usage de l'ECU pour les emprunts de la Communauté, mais aussi, de manière générale, sur les marchés financiers ;
- renforcer la coopération avec les monnaies tierces, tant en ce qui concerne les taux d'intérêt, que les taux de change ; la Commission propose de mener une action concertée avec nos principaux partenaires pour contenir les fluctuations sur les marchés des changes à l'intérieur de "zones de vraisemblance", c'est-à-dire de limites rendant compte avec suffisamment de souplesse de données commerciales, économiques et monétaires appréciées en commun ;
- reprendre avec la Grande-Bretagne et la Grèce la question de leur pleine participation au S. M. E.

b) La Commission propose que des dispositions soient prises pour mettre le Conseil en état de se prononcer en 1982 sur la seconde phase du S. M. E.

Outre l'utilité pratique du passage à la seconde phase, la Commission estime que l'attachement de l'Europe à une organisation monétaire internationale moins instable doit être affirmée par l'exemple.

Il convient donc de tirer dans les mois qui viennent les conclusions des travaux techniques sur les 4 questions ci-dessous :

- modalités d'un Fonds monétaire européen où seraient consolidés les différents systèmes de crédit communautaire ;
- développement de l'usage de l'ECU dans les relations avec d'autres banques centrales ;
- opportunité et conditions de création d'Ecus sans contrepartie en or et en devises ;
- nature, structure et compétences des institutions chargées de gérer le Fonds monétaire européen.

Rôle de la Communauté dans la mise en oeuvre de politiques spécifiques : développement de l'investissement.

La nécessité d'un redressement dans ce domaine apparaît dans les chiffres : depuis 1973, l'investissement global (FBCF* : 21,05 % en moyenne de 1974 à 1980, contre 22,4 % entre 1967 et 1973) a légèrement reculé. La contribution européenne doit résulter d'une participation à un ensemble d'actions de portée générale favorisant la stabilité et la croissance, mais aussi :

- du développement des instruments financiers de la Communauté (BEI, CECA, EURATOM, NIC). En ce qui concerne le NIC, la poursuite sans équivoque d'une des rares initiatives à mettre au crédit de la Communauté dans ces dernières années doit marquer dès son début le Ve Programme à moyen terme ;
- d'un examen des mesures financières ou fiscales prises en faveur de l'investissement et de l'épargne destinée à le financer, pour apprécier l'efficacité des moyens mis en oeuvre, recenser les techniques les plus efficaces, enclencher un processus d'harmonisation dynamique dans ce secteur ;
- en ce qui concerne les investissements dans le secteur de l'énergie, l'étude est poursuivie dans le cadre de la définition d'une stratégie

*FBCF = formation brute de capital fixe

énergétique qui combine cohérence des politiques nationales et mobilisation des moyens communautaires, réglementaires et financiers. L'établissement de programmes réels, fondés sur des perspectives sérieuses de réalisation administrative et de financement, serait un élément majeur; la définition d'orientations sans équivoque sur l'apport de l'énergie nucléaire en fait partie.

Rôle de la Communauté dans la mise en oeuvre de politiques spécifiques :
l'achèvement du marché.

La Communauté n'exploite pas suffisamment les économies d'échelle et la contrainte concurrentielle positive d'un grand marché intérieur, principal élément qui justifie sa prétention continentale.

La Commission préconise :

- la suppression des entraves techniques et l'harmonisation des législations influençant la production;
- une politique communautaire de la technologie et de l'innovation, à défaut de laquelle la Communauté risque de gérer un jour une économie en retraite ;
- l'établissement d'un "modèle fiscal européen" qui comporterait :
 - . des orientations communes, encore que progressives et souples, sur le poids respectif des fiscalités directe et indirecte ainsi que de la parafiscalité ;
 - . un cadre pour la taxe à la valeur ajoutée comportant des fourchettes de taux, à l'intérieur desquelles seraient progressivement regroupés, suivant un schéma commun, l'ensemble des produits soumis à T. V. A.

La Communauté ferait ainsi la preuve de sa vitalité sans accomplir un acte aussi révolutionnaire que la mise en place d'un marché unique en 1958, époque de droits de douane élevés et dans certains Etats membres de contingents généralisés.

Rôle de la Communauté dans la mise en oeuvre de politiques spécifiques :
politique active de l'emploi.

Il est nécessaire de compléter l'action d'ensemble dont les principaux traits viennent d'être esquissés, action qui, pour permettre la réduction

du chômage, exige aussi bien un puissant effort d'investissement que l'amélioration des coûts de production et donc la modération dans l'évolution salariale.

La Commission a évoqué à diverses reprises l'intérêt d'une attitude harmonisée en matière de protection sociale et la mise en place d'éléments-cadre communs en matière de droits des travailleurs, de sécurité du travail et d'amélioration des conditions de travail, qui pourraient figurer dans des conventions collectives :

Elle retient les priorités spécifiques ci-dessous :

- renforcement du dialogue entre institutions communautaires et partenaires sociaux ;
- utilisation plus ample, plus concentrée et plus souple des moyens d'action communautaires et notamment du Fonds social, tel qu'elle est proposée dans le rapport de la Commission établi en exécution du mandat du 30 mai 1980 ;
- pour marquer la priorité que constitue l'emploi des jeunes, la Commission propose dans ce cadre un objectif commun : mettre en place, d'ici la fin du 5e programme, des mécanismes et des moyens permettant d'assurer à tous les jeunes, au sortir de leur scolarité obligatoire, soit un emploi rémunéré, soit l'accès à un cycle de formation professionnelle.

Le Conseil devrait adopter explicitement cet objectif et prendre les mesures correspondantes.

- Enfin la concrétisation des discussions engagées sur certains aspects de l'aménagement du temps de travail.

En ce qui concerne la réduction du temps de travail des différences de situation et aussi des différences d'appréciation existent entre Etats membres.

Il convient cependant de poursuivre au niveau communautaire les études engagées sur l'efficacité de cette action et sur les conditions, en particulier le respect de l'objectif d'amélioration des coûts de production qui doivent être remplis là où elle intervient. De même les travaux sur certains modalités d'aménagement (travail à temps partiel, heures supplémentaires, horaires flexibles, retraite anticipée etc.) doivent être menés à leur terme et aboutir, si nécessaire, à la définition d'un encadrement communautaire.

Principaux éléments du projet de
Ve Programme de politique économique à moyen terme

- Historique

L'actuel programme est le dernier d'une série de programmes à moyen terme, dont le premier remonte à 1966, et qui doit être préparé au moins une fois tous les cinq ans (Décision du Conseil de février 1974).

La procédure de préparation des programmes à moyen terme est complexe : l'avant-projet du Comité de politique économique (Comité dont la Commission est membre et assure par ailleurs le secrétariat) est transmis à la Commission. Celle-ci, en le transformant en projet peut y introduire des modifications dûment explicitées et l'accompagner de commentaires politiques généraux. Le Parlement et le Comité Economique et Social donnent leur avis.

Enfin, le Conseil décide du texte final.

Dans le cas actuel, la Commission a adopté comme projet sans modification l'avant-projet de programme établi par le Comité de politique économique.

- Elements principaux de la stratégie du Ve Programme

Ce programme est construit autour de deux objectifs fondamentaux : le contrôle de l'inflation et l'ajustement structurel. Ces deux objectifs constituent des préalables à la création durable de nouveaux emplois, laquelle est pour la Communauté un objectif prioritaire, étant donné le haut niveau de départ atteint par le chômage et la perspective de son accroissement (2 % de la population active en 1970, 7,5 % en 1981).

Outre le chômage, l'analyse faite des problèmes actuels met en évidence le ralentissement de la croissance (2.5 % par an depuis 1973 comparé à 5 % avant 1973) et le maintien de taux d'inflation élevés (6 % dans les années 60, 10 % depuis 1973). Elle souligne également la chute de l'investissement

.../...

et le déclin de la compétitivité de la Communauté.

Ces problèmes sont appréhendés comme un ensemble, à travers leurs interrelations. Afin de permettre le redémarrage de l'investissement et le retour à la croissance, l'inflation et les incertitudes qu'elle fait peser sur les conditions générales de l'activité économique doivent être maîtrisées. Ceci implique la poursuite de politiques monétaires sans faille; mais, ainsi que l'a montré l'expérience, si ces dernières ne sont pas accompagnées par une modération des salaires (aussi bien dans les secteurs protégés que dans les secteurs exposés) ainsi que par un contrôle suffisant des déficits du secteur public (en particulier à travers une gestion adéquate des budgets de sécurité sociale) elles resteront inefficaces. Par contre, si ces conditions sont réunies, elles permettront non seulement de réduire l'inflation mais encore d'élargir les possibilités de croissance.

De plus, des efforts soutenus doivent être poursuivis pour accroître la capacité de nos économies à adapter leurs structures : des mesures doivent être prises dans ce sens en ce qui concerne le marché du travail (en particulier la formation professionnelle pour de nouvelles qualifications), la liberté pour les mouvements de prix relatifs, la suppression des interventions publiques qui retardent l'ajustement, une plus grande priorité à l'intérieur des dépenses publiques (dépenses courantes ou en capital) pour des actions qui aident à l'ajustement.

Une place importante doit être donnée à l'investissement dans le domaine de l'énergie, ce qui contribue à réduire la contrainte énergétique tout en ayant un impact important sur l'activité économique.

L'application de ces deux orientations de politique économique, avec les mesures indispensables qu'elles requièrent, constitue le point de passage obligé pour une solution du problème critique que pose un chômage croissant, problème aggravé par les évolutions démographiques. Cependant, le programme souligne le besoin de prendre des mesures spécifiques en faveur du marché du travail ainsi que la nécessité de rester ouvert à des mesures temporaires destinées à alléger le sous-emploi en début de période. D'éventuelles mesures de partage du travail devraient être conçues de telle sorte qu'elles ne compromettent pas la compétitivité. Elles devraient également être négociées à un niveau décentralisé.

.../...

Les politiques communautaires doivent également conforter cette stratégie. Un approfondissement du marché intérieur doit être systématiquement recherché; les politiques économiques doivent être coordonnées de manière plus efficace; les politiques et actions entreprises au niveau communautaire doivent viser à réduire les divergences et à renforcer la cohésion.

Une certaine flexibilité sera requise dans l'application de la stratégie selon les situations propres à chaque Etat membre et les évolutions dans le temps; c'est pourquoi les progrès accomplis devraient être revus régulièrement. Le succès exige une large compréhension des objectifs retenus et les partenaires sociaux ont en cette matière un rôle essentiel à jouer.

- Données quantitatives

Le programme ne contient pas d'objectifs macro-économiques chiffrés. Il contient cependant des données quantifiées ayant un caractère illustratif. Ces données sont fondées sur l'utilisation d'un modèle économétrique pour la Communauté, modèle qui est nécessairement assez simplifié et qui en particulier ne contient ni dimension monétaire ni dimension sectorielle.

Pour ces raisons, certaines délégations ont exprimé des réserves quant à l'utilité de faire apparaître les résultats du modèle. Cependant la projection de base présentée ci-dessous n'a en général pas été contestée.

Principaux résultats de la projection de base pour la Communauté dans son ensemble

(taux de croissance annuels moyens en %, sauf indication contraire)

	1973/60	1980/73	1985/80	1985/81
PIB	4.6	2.2	1.9	2.5
Prix du PIB	4.9	10.4	8.1	7.7
FBCF	5.4	0.7	1.1	2.1
Emploi	0.2	0.0	- 0.2	0.0
Pouvoir d'achat du salaire par tête	5.0	2.0	0.8	1.0
Part salariale corrigée	0.2	0.0	- 1.1	- 1.4
Solde sur biens et services en fin de période (en % du PIB)	0.4	- 1.4		- 0.2

Les résultats de cette projection soulignent l'ampleur du défi que pose à la politique économique à moyen terme les difficiles problèmes d'ajustement qu'il faudra surmonter pour retrouver un niveau satisfaisant de croissance et d'emploi.